

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AJACCIO - 2001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 09/09/2025 - 4610 - 1991 B 00117 - 381 663 210 - BISCUITERIE D'AFA

SAS BISCUITERIE D'AFA

Société par Actions Simplifiée
au capital de 120 000,00 Euros

Siège social : LIEU DIT CHIOSO VECCHIO
20167 APPIETTO

R.C.S : B 381 663 210

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE ANNUELLE DU 27/06/2025**

Le 27/06/2025,
à 18 Heures,

SAS BISAF A FF, représentée par Monsieur FENECH François, détenant 600 parts sociales,
SAS BISAF A JF, représentée par Monsieur FENECH Jean, détenant 600 parts sociales,

Associés de la S.A.S **BISCUITERIE D'AFA**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur François FENECH, préside la séance en qualité de Président associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ;
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,
- Quitus à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion,

- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels font apparaître **un** résultat de **CONFIDENTIEL** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'exercice clos le **31/12/2024** fait ressortir un résultat de **CONFIDENTIEL** Euros. A ce résultat s'ajoute le report à nouveau antérieur à hauteur de **CONFIDENTIEL** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **CONFIDENTIEL** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **CONFIDENTIEL** Euros, de la façon suivante :

- Au « Report à Nouveau » pour un montant de **CONFIDENTIEL** Euros
- A titre de distribution de dividendes aux associés pour un montant de **220 000,00** Euros
Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé **183,33** Euros par action. Il sera mis en paiement à partir du 1^{er} aout 2025.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

<i>Dates de clôture</i>	<i>Dividendes versés</i>	<i>Avoirs fiscaux correspondants</i>	<i>Dividendes + Avoirs fiscaux</i>
31/12/2021	37 894,73	0.00	37 894,73
31/12/2022	175 609,75	0.00	175 609,75
31/12/2023	189 473,68	0.00	189 473,68

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur FENECH Jean, représentant la SAS BISAFÀ JF et Monsieur FENECH François, représentant la SAS BISAFÀ FF et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La Présidence

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

.SAS BISCUITERIE D'AFA

au capital de 120 000,00 Euros

Siège social : LIEU DIT CHIOSO VECCHIO

20167 APPIETTO

R.C.S : B 381 663 210

FEUILLE DE PRESENCE

à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 27/06/2025

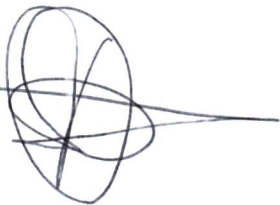
Associés Noms, Prénom & Adresses	Parts	Voix	Mandataires	Signatures
SASU BISAF A JF Représentée par Mr FENECH Jean	600	600		
SASU BISAF A FF Représentée par Mr FENECH François	600	600		
TOTAL	1200	1200		

Sur les 1200 parts sociales composant le capital social, la feuille de présence fait apparaître que tous les associés sont présents ou représentés, et totalisent 1200 parts ayant droit de vote, auxquelles sont attachées 1200 voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs
- formulaire de vote par correspondance.

Le Président





S.A.S BISCUITERIE AFA

Ldt Chioso-Vecchio
Route d'Afa
20167 APPIETTO

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Copie Conforme
à l'original
de Président

Désignation de l'entreprise : S.A.S BISCUITERIE AFA		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12	
Adresse de l'entreprise : Ldt Chioso-Vecchio		20167 APPIETTO	
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐ *	
Numéro SIRET * 3 8 1 6 6 3 2 1 0 0 0 0 2 3			
		Exercice N, clos le, 31122024	
		N-1 31122023	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières *		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3) *		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CC	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	
Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise S.A.S BISCUITERIE AFA			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 120 000)	DA	120 000	120 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	53 671	53 671
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	213 883	213 883
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	1 936 500	1 912 000
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	203 205	213 974
	Subventions d'investissement	DJ	1 201 480	1 293 904
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 728 739	3 807 432
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	3 594 265	4 056 984
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 602	1 415
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 459	13 950
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	213 098	391 481
	Dettes fiscales et sociales	DY	265 257	266 642
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	15 201	18 594
	Autres dettes	EA	29 447	45 488
Compte régul.	EB	340	895	
TOTAL (IV)	EC	4 127 668	4 795 449	
	Edarts de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 856 407	8 602 881	
RENVois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 001 028	1 189 494
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	237	591	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.